

Recommandé



Rue De La Gendarmerie 3
5600 Philippeville

Ref: BOF-T-048480

Personne de contact: Sylvie Posel
Tél.: 02 / 788 29 23
Nombre d'annexes : 1
Date :

N° de demande : 4541
Votre lettre du : 14/03/2008
Votre réf. :

08 JUNI 2017

Demande d'intervention pour l'assainissement du site ou terrain pollué sis Rue de la Gendarmerie 3, 5600 Philippeville - Clôture de la demande

En référence à votre demande d'intervention pour l'assainissement de la station-service, BOFAS a entrepris, pour le suivi de votre dossier, les étapes nécessaires dans le but d'assainir l'ancienne station-service conformément à la législation régionale.

Précédemment, vous avez été informée que le rapport d'état des lieux final, dans lequel sont décrits le déroulement de l'assainissement et la situation environnementale après travaux au droit du site sis Rue de la Gendarmerie 3, 5600 Philippeville, a été envoyé aux autorités, copie à votre attention.

Il ressort de l'approbation de ce rapport par les autorités compétentes (voir copie de l'approbation en annexe) qu'aucune autre mesure d'assainissement n'est nécessaire pour la « pollution propre à la station-service ».

Ce dossier est donc clôturé par BOFAS.

L'obligation du propriétaire de ne plus exploiter ou faire exploiter de station-service durant quinze ans à partir de la date de fermeture de la station-service reste bien d'application.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kris Eggermont". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

Kris Eggermont,
Directeur Technique

Annexes : Copie de la lettre d'approbation délivrée par les autorités



Wallonie



Service public
de Wallonie

DÉPARTEMENT
DU SOL ET
DES DÉCHETS

07 JUNI 2017

Namur, le

02 JUIN 2017

DIRECTION
DE L'ASSAINISSEMENT
DES SOLS
Chef de service :
Ir. Bénédicte DUSART
Directrice

Avenue Prince de Liège 15
B-5100 Namur (Jambes)
Tél. : 081 33 65 78
Fax : 081 33 51 15

BOFAS a.s.b.l.

Avenue J. Bordet, 166 bte 1

1140 BRUXELLES

A l'attention de Monsieur Kris EGGERMONT,
Directeur Technique.

Vos réf. : BOFAS n° 4541
Nos réf. : DAS/FS/ml/
Sorties 2017 : 9128
Entrées 2017 : 2975
N° dossier : SSNR290804

Annexe : 1 fiche de renseignement

**Objet : Arrêté du Gouvernement wallon du 04 mars 1999 modifiant le titre III du RGPT en insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service tel que modifié ultérieurement.
Station-service sise rue de la Gendarmerie, 3 à PHILIPPEVILLE.**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 3 point 3.1. du protocole de coopération du 30 janvier 2017 entre le Département du Sol et des Déchets (DSD) et BOFAS, j'ai l'honneur d'approuver, par défaut, l'état des lieux final de la station-service identifiée sous objet.

J'acte que les travaux d'assainissement menés sur le site l'ont été conformément aux considérations reprises dans la fiche de synthèse jointe en annexe et aux dispositions de l'AGW repris sous objet.

En conséquence, la procédure d'assainissement est clôturée avec la conclusion que les objectifs d'assainissement ont été respectés conformément à l'article 681bis/68 du RGPT tel qu'inséré par l'arrêté susvisé (respect des valeurs seuils pour le sol et le sous-sol et/ou des valeurs de référence pour l'eau souterraine).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général,

Ir. A. HOUTAIN



Arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999 modifiant le titre III du RGPT en insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service, modifié ultérieurement

Résumé non technique - Rapport d'état des lieux final

Identification de la station-service	
Exploitant :
Adresse :	Rue de la Gendarmerie 3..... 5600 Philippeville.....
Code DAS :	SS NR290804.....
Code BOFAS (si existant) :	...4541.....

I. Description des travaux

Le plan d'assainissement a été approuvé par le Département du Sol et des Déchets par courrier(s) du 22/03/2013..... réf. DAS/PL/ml/2013 Sorties 2013 : 7094 Entrées 2013 : 53⁽¹⁾ du réf. ⁽¹⁾

Les travaux se sont déroulés du 13/11/2013..... au 15/11/2013..... ⁽²⁾

Une post-gestion a été organisée du au ⁽³⁾
Le suivi des travaux a été réalisé par l'expert agréé Geolys sprl.....

⁽⁴⁾ Les citernes ont été inertées/enlevées ⁽⁵⁾ dans le respect de l'article 681bis/63, 3ème alinéa de l'AGW du 4 mars 1999

- Les citernes ont été vidées, nettoyées et dégazées par la(les) société(s) All Clean Environment SA.....
- Les citernes enlevées ont été évacuées et détruites par la(les) société(s)

⁽⁴⁾ Les matériaux (terres,...) pollués ont été évacués vers le(s) centre(s) de traitement ou l'(les) installation(s) autorisée(s) suivant(s) : EcoTerres, Petit, Try..

⁽⁴⁾ Les matériaux utilisés pour le remblayage des excavations sont :

- des terres issues du site (terres de découverte,...)
- des déchets valorisés conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 repris sous les codes suivants :
- autres : (à préciser : sable de carrière,...) sable stabilisé et terres arables (finition),

⁽⁴⁾ En cas de pollution résiduelle, une étude de risques a été réalisée dans le respect des modalités définies par l'administration

Autres remarques : la citerne C1 contiguë à l'excavation a été laissée en place pour ne pas compromettre la stabilité du bâtiment ; la seconde citerne C2 (hors zone des TA) est située dans son prolongement devant l'habitation. Il a été constaté que les citernes sont remplies d'eau de ruissellement de surface (1 analyse d'eau effectuée au niveau de C1, voir rapport plan d'assainissement)..

⁽¹⁾ Donner la(les) référence(s) et la(les) date(s) du(des) courrier(s) pour lequel(lesquels) l'administration a fixé les conditions d'approbation du plan d'assainissement

⁽²⁾ Donner les dates de début et de fin de réalisation des travaux d'assainissement (hors post-gestion)

⁽³⁾ Donner les dates de début et de fin de réalisation de la post gestion

⁽⁴⁾ Cocher en cas de respect des conditions

⁽⁵⁾ Biffer la mention inutile

II. Conclusions

Les travaux d'assainissement de la station-service susvisée :

- ⁽⁶⁾ ont été menés conformément au plan d'assainissement et aux modalités formulées par le Département du Sol et des Déchets (DSD) dans son(ses) courrier(s) d'approbation
- ⁽⁶⁾ n'ont pas été menés conformément à toutes les modalités du plan d'assainissement et à celles formulées par le Département du Sol et des Déchets (DSD) dans son(ses) courrier(s) d'approbation, pour les raisons suivantes :

Le rapport conclut :

- ⁽⁶⁾ à la bonne fin de l'assainissement et au respect total des objectifs d'assainissement conformément à l'article 681 bis/68 de l'arrêté du Gouvernement wallon 4 mars 1999 (respect des valeurs seuils pour le sol et le sous-sol et/ou des valeurs de référence pour l'eau souterraine)
- ⁽⁶⁾ à la bonne fin de l'assainissement avec maintien d'une pollution résiduelle liée à l'activité de la station-service

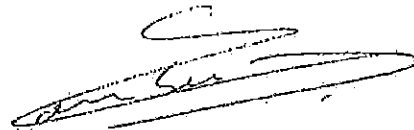
La description des pollutions résiduelles sur le site est résumée ci-dessous :

Type de contaminant ⁽⁷⁾	Localisation ⁽⁸⁾	Volume total ⁽⁹⁾

- Absence de risque pour la santé humaine dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Absence de risque pour les écosystèmes dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Absence de risque pour les eaux souterraines dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Nécessité de mesures conservatoires dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Si oui, lesquelles : ⁽¹¹⁾
- Nécessité de mesures conservatoires dans la situation générique (plan de secteur) OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Si oui, lesquelles : ⁽¹¹⁾

- à la présence d'une pollution non liée à l'activité spécifique d'une station-service pour les contaminants suivants : ⁽¹²⁾

Fait à Ciney, le 3/02/2017.



Signature.

⁽⁶⁾ Cocher une des 2 cases selon les conclusions

⁽⁷⁾ Citer les types de contaminant par catégorie

⁽⁸⁾ Indiquer si les pollutions sont rencontrées dans le sol et/ou l'eau souterraine et donner un descriptif succinct de leur emplacement par rapport au site

⁽⁹⁾ Donner le volume par pollution en m³

⁽¹⁰⁾ Cocher une des 2 cases

⁽¹¹⁾ Énoncer la ou les mesure(s) conservatoire(s) imposée(s)

⁽¹²⁾ Énoncer le ou les type(s) de contaminant(s) concerné(s)

Recommandé avec accusé de réception



SPW - D'GARNE - Département du Sol et des Déchets
Avenue Prince de Liège 15 B
5100 Namur

Ref: BOF-T-048035

Personne de contact : Sylvie Posel
Tél.: 02 / 788 29 23
Nombre d'annexes : 1
Date :

Demande n° : 4541
Votre lettre du : 14/03/2008
Votre référence : SSNR290804

06 FEB. 2017

Introduction de la fiche de synthèse de l'état des lieux pour le terrain sis Rue de la Gendarmerie 3 à 5600 Philippeville

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe la fiche de synthèse à l'état des lieux pour le terrain sis Rue de la Gendarmerie 3, 5600 Philippeville que nous vous envoyons au nom et pour le compte de

Nous vous prions donc de nous communiquer les résultats de l'évaluation.

En attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kris Eggermont".

Kris Eggermont
Directeur Technique

Annexe 1 : Fiche de synthèse

Cc.:
Rue de la Gendarmerie 3
5600 Philippeville

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999 modifiant le titre III du RGPT en insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service, modifié ultérieurement

Résumé non technique - Rapport d'état des lieux final

Identification de la station-service

Exploitant :
Adresse : Rue de la Gendarmerie 3.....
5600 Philippeville.....
Code DAS : SS NR290804.....
Code BOFAS (si existant) : ..4541.....

I. Description des travaux

Le plan d'assainissement a été approuvé par le Département du Sol et des Déchets par courrier(s) du 22/03/2013..... réf. DAS/PL/ml/2013 Sorties 2013 : 7094 Entrées 2013 : 53⁽¹⁾
du réf. ⁽¹⁾

Les travaux se sont déroulés du 13/11/2013..... au 15/11/2013..... ⁽²⁾

Une post-gestion a été organisée du au ⁽³⁾

Le suivi des travaux a été réalisé par l'expert agréé Geolys sprl.....

⁽⁴⁾ Les citernes ont été inertées/enlevées ⁽⁵⁾ dans le respect de l'article 681bis/63, 3ème alinéa de l'AGW du 4 mars 1999

- Les citernes ont été vidées, nettoyées et dégazées par la(les) société(s) All Clean Environnement SA.....
- Les citernes enlevées ont été évacuées et détruites par la(les) société(s)

⁽⁴⁾ Les matériaux (terres,...) pollués ont été évacués vers le(s) centre(s) de traitement ou l'(les) installation(s) autorisée(s) suivant(s) : Ecoterres Petit Try..

⁽⁴⁾ Les matériaux utilisés pour le remblayage des excavations sont :

- des terres issues du site (terres de découverte,...)
- des déchets valorisés conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 repris sous les codes suivants :
- autres : (à préciser : sable de carrière,...) sable stabilisé et terres arables (finition),.

⁽⁴⁾ En cas de pollution résiduelle, une étude de risques a été réalisée dans le respect des modalités définies par l'administration

Autres remarques : la citerne C1 contiguë à l'excavation a été laissée en place pour ne pas compromettre la stabilité du bâtiment ; la seconde citerne C2 (hors zone des TA) est située dans son prolongement devant l'habitation. Il a été constaté que les citernes sont remplies d'eau de ruissellement de surface (1 analyse d'eau effectuée au niveau de C1, voir rapport plan d'assainissement)..

⁽¹⁾ Donner la(les) référence(s) et la(les) date(s) du(des) courrier(s) pour lequel(lesquels) l'administration a fixé les conditions d'approbation du plan d'assainissement

⁽²⁾ Donner les dates de début et de fin de réalisation des travaux d'assainissement (hors post-gestion)

⁽³⁾ Donner les dates de début et de fin de réalisation de la post gestion

⁽⁴⁾ Cocher en cas de respect des conditions

⁽⁵⁾ Biffer la mention inutile

II. Conclusions

Les travaux d'assainissement de la station-service susvisée :

- ⁽⁶⁾ ont été menés conformément au plan d'assainissement et aux modalités formulées par le Département du Sol et des Déchets (DSD) dans son(ses) courrier(s) d'approbation
- ⁽⁶⁾ n'ont pas été menés conformément à toutes les modalités du plan d'assainissement et à celles formulées par le Département du Sol et des Déchets (DSD) dans son(ses) courrier(s) d'approbation, pour les raisons suivantes :

Le rapport conclut :

- ⁽⁶⁾ à la bonne fin de l'assainissement et au respect total des objectifs d'assainissement conformément à l'article 681bis/68 de l'arrêté du Gouvernement wallon 4 mars 1999 (respect des valeurs seuils pour le sol et le sous-sol et/ou des valeurs de référence pour l'eau souterraine)
- ⁽⁶⁾ à la bonne fin de l'assainissement avec maintien d'une pollution résiduelle liée à l'activité de la station-service

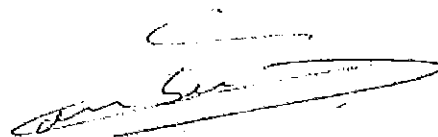
La description des pollutions résiduelles sur le site est résumée ci-dessous :

Type de contaminant ⁽⁷⁾	Localisation ⁽⁸⁾	Volume total ⁽⁹⁾

- Absence de risque pour la santé humaine dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Absence de risque pour les écosystèmes dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Absence de risque pour les eaux souterraines dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Nécessité de mesures conservatoires dans la situation actuelle OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Si oui, lesquelles : ⁽¹¹⁾
- Nécessité de mesures conservatoires dans la situation générique (plan de secteur) OUI NON ⁽¹⁰⁾
- Si oui, lesquelles : ⁽¹¹⁾

- à la présence d'une pollution non liée à l'activité spécifique d'une station-service pour les contaminants suivants : ⁽¹²⁾

Fait à Ciney, le 3/02/2017.



Signature.

⁽⁶⁾ Cocher une des 2 cases selon les conclusions

⁽⁷⁾ Citer les types de contaminant par catégorie

⁽⁸⁾ Indiquer si les pollutions sont rencontrées dans le sol et/ou l'eau souterraine et donner un descriptif succinct de leur emplacement par rapport au site

⁽⁹⁾ Donner le volume par pollution en m³

⁽¹⁰⁾ Cocher une des 2 cases

⁽¹¹⁾ Enoncer la ou les mesure(s) conservatoire(s) imposée(s)

⁽¹²⁾ Enoncer le ou les type(s) de contaminant(s) concerné(s)

Recommandé



rue de la gendarmerie, 3
5600 Philippeville

Ref: BOF-T-042278

Personne de contact: Sylvie Posel
Tél.: 02 / 788 29 23
Nombre d'annexes : 1
Date : 16 FEB. 2015

N° de demande : 4541
Votre lettre du : 14/03/2008
Votre réf. :

Demande d'intervention pour l'assainissement du site ou terrain pollué sis Rue De La Gendarmerie 3, 5600 Philippeville - Dossier d'Intervention Ulérieure

Chère Madame,

Vous trouverez en annexe une copie du Dossier d'Intervention Ulérieure faisant suite à la réalisation des travaux d'assainissement sur le terrain sis Rue De La Gendarmerie 3, 5600 Philippeville. Ce Dossier d'Intervention Ulérieure contient les éléments utiles pour la sécurité et la santé dont il faudra tenir compte lors de la réalisation d'éventuels travaux ultérieurs.

Si vous faites réaliser des travaux au niveau de la zone ayant été concernée par l'assainissement, BOFAS vous recommande de tenir ce Dossier d'Intervention à disposition de l'entrepreneur que vous avez désigné, au cas où un seul entrepreneur est désigné, ou au coordinateur sécurité désigné dans les autres cas. Lors du transfert de votre terrain, le Dossier d'Intervention Ulérieure doit être transmis au nouveau propriétaire. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au Dossier d'Intervention Ulérieure même.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kris Eggermont", written over a faint circular stamp or watermark.

Kris Eggermont
Directeur Technique

Annexe : Dossier d'Intervention Ulérieure





T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

Dossier d'Intervention Ulérieure (DIU)

Conformément
À la Loi relative au Bien-être 04/08/96
Et à la Directive Européenne 92/57/CEE
Et à l'AR concernant les chantiers temporaires ou mobiles 25/01/01

Travaux d'assainissement du sol d'un terrain contaminé d'une ancienne station-service

Numéro de dossier BOFAS: BOF_SL_4541
Commune: 5600 Philippeville
Adresse: 3, rue de la Gendarmerie

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.1 de 11



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

Table des matières

1	Introduction - Dispositions légales	3
1.1	Abréviations utilisées	3
1.2	Contenu du dossier	3
1.3	Moments de remise du DIU	4
2	Informations générales	5
2.1	Courte description d'un dossier d'assainissement du sol	5
2.2	Identification et adresse du chantier	6
2.3	Parties concernées/Intervenants	6
3	Documents relatifs à la remise du DIU	6
4	Les informations relatives aux éléments structurels et essentiels de l'ouvrage	6
5	Les informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés, notamment les conduits utilitaires incorporés	7
5.1	Conduits utilitaires et raccordements privés	7
5.2	Localisation d'infrastructure In-Situ souterraine	8
5.3	Autres éléments cachés	8
6	Les plans qui correspondent effectivement à la réalisation et la finition	8
7	Les éléments architecturaux, techniques et organisationnels qui concernent la réalisation, la maintenance et l'entretien de l'ouvrage	9
8	Les informations pour les exécutants de travaux ultérieurs prévisibles, notamment la réparation, le remplacement ou le démontage d'installations ou d'éléments de construction	9
8.1	Conditions reprises dans les autorisations et rapports finaux	9
8.2	Informations spécifiques pour les exécutants	9
8.3	Comblement des puits et conduites	10
9	La justification pertinente des choix en ce qui concerne entre autres les modes d'exécution, les techniques, les matériaux ou les éléments architecturaux	10
10	L'identification des matériaux utilisés	11
11	Annexes	11

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version: -	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.2 de 11



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

1 Introduction - Dispositions légales

1.1 Abréviations utilisées

PA	Projet d'assainissement du sol
EAAS	Expert agréé en assainissement du sol
DIU	Dossier d'intervention ultérieure
CSP	Coordinateur sécurité-projet
CSR	Coordinateur sécurité -réalisation

1.2 Contenu du dossier

Ce DIU est un dossier dont le contenu répond à l'annexe I, partie C, section I de l'AR du 25.01.01 concernant les chantiers temporaires ou mobiles et qui contient les éléments utiles pour la sécurité et la santé dont il faut tenir compte lors de travaux ultérieurs éventuels et qui est adapté aux caractéristiques de l'ouvrage.

Il contient les éléments suivants:

- 1° les informations relatives aux éléments structurels et essentiels de l'ouvrage;
- 2° les informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés, notamment les conduits utilitaires incorporés;
- 3° les plans qui correspondent effectivement à la réalisation et la finition;
- 4° les éléments architecturaux, techniques et organisationnels qui concernent la réalisation, la maintenance et l'entretien de l'ouvrage;
- 5° les informations pour les exécutants de travaux ultérieurs prévisibles, notamment la réparation, le remplacement ou le démontage d'installations ou d'éléments de construction;
- 6° la justification pertinente des choix en ce qui concerne entre autres les modes d'exécution, les techniques, les matériaux ou les éléments architecturaux ;
- 7° l'identification des matériaux utilisés.

BOFAS a opté, vu que sur ses chantiers, la plupart des activités sont identiques, pour une approche systématique de la mission de ses coordinateurs sécurité et de l'élaboration des instruments de coordination. On travaille pour tous les chantiers conformément à la Section III de l'AR (ouvrages dont la surface totale est égale ou supérieure à 500 m²) et il n'a pas été choisi pour un DIU simplifié tel que repris en annexe I, Partie C, Section II de l'AR concernant les chantiers temporaires ou mobiles.

Comme les "ouvrages" lors des assainissements du sol sont très limités dans la plupart des cas, et comme une description très détaillée des travaux d'assainissement réalisés et des matériaux utilisés est déjà reprise dans le rapport de l'EAAS pour les autorités de

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version: -	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.3 de 11



**T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville**

surveillance, il est dans ce DIU principalement fait référence à ce rapport de l'EAAS. Une copie de ce rapport est déjà entre les mains du demandeur ou son mandaté. Seuls les compléments à ce rapport sont ajoutés dans ce DIU.

1.3 Moments de remise du DIU

Ce paragraphe reprend ci-dessous une courte description des interventions sur le DIU durant les différentes phases d'un projet conformément à l'AR du 25.01.01 concernant les chantiers temporaires ou mobiles. Le propriétaire ou le demandeur pourra utiliser ce dossier pour des projets futurs d'une manière similaire.

1.3.1 Durant la phase élaboration du projet

Le coordinateur projet (CSP) ouvre le DIU et le complète. Il transmet le DIU au maître d'ouvrage BOFAS et acte cette transmission et la fin du projet de l'ouvrage dans le journal de coordination et dans un document distinct.

BOFAS veille à ce que le CSP remette un exemplaire du DIU en fin de mission.


1.3.2 Durant la phase réalisation

Le maître d'ouvrage veille à ce que le coordinateur réalisation (CSR) soit mis en possession d'un exemplaire du DIU. Le CSR le tient et le complète en fonction des éléments du plan de sécurité et de santé actualisé qui présentent un intérêt pour l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.

Lors de la réception provisoire de l'ouvrage, ou à défaut lors de la réception de l'ouvrage, il remet le plan de sécurité au maître d'ouvrage et prend acte de cette remise dans un procès-verbal qu'il joint au DIU.

BOFAS veille à ce que le CSR lui remette, en fin de mission, avec accusé de réception, un exemplaire d'entre autres le DIU, adapté conformément aux dispositions de l'article 22, 2° à 4°. BOFAS remet ce DIU lors de la clôture du dossier au propriétaire, le cas échéant au demandeur ou son représentant.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.4 de 11

	T8200_Formulaire: Dossier d'Intervention Ulérieure pour la demande BOF_SL_4541 à 5600 Philippeville
---	--

1.3.3 A chaque mutation totale ou partielle de la propriété

Afin de permettre au nouveau propriétaire de répondre à ses obligations futures en tant que maître d'ouvrage d'éventuels travaux ultérieurs à l'ouvrage, la personne ou les personnes qui cèdent l'ouvrage, remettent, lors de chaque mutation totale ou partielle, le DIU au nouveau propriétaire.

Ainsi chaque propriétaire de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage tient un exemplaire du DIU à la disposition de toute personne pouvant y intervenir en tant que maître d'ouvrage de travaux ultérieurs, notamment un locataire.

1.3.4 Lors de l'exécution de travaux ultérieurs

Le maître d'ouvrage est tenu de mettre les parties du DIU qui les concernent, à disposition du coordinateur ou, à défaut, de l'entrepreneur au moment où ces personnes sont concernées par la coordination ou l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.

Avant d'entamer un travail ultérieur à l'ouvrage, le coordinateur ou, à défaut, l'entrepreneur demande au maître d'ouvrage que les parties du DIU qui les concernent, soient mises à disposition.

Egalement pour des chantiers où les travaux sont exécutés par un seul entrepreneur, un DIU doit être établi par le maître d'ouvrage ou par un tiers qu'il désigne. Le maître d'ouvrage veille également à ce que le DIU soit adapté aux éventuelles modifications apportées au projet durant la réalisation du projet.

2 Informations générales

2.1 Courte description d'un dossier d'assainissement du sol

Réalisation de travaux d'assainissement du sol d'un terrain contaminé d'une ancienne station-service au nom et pour le compte d'un demandeur:

- Exécution des études de délimitation de sol conformément à la législation en vigueur et établissement d'un projet d'assainissement du sol ;
- Le cas échéant, contrôle de la faisabilité des travaux prévus dans le PA: réalisation de sondages géotechniques et calculs de tassement;
- Réalisation d'un cahier des charges, métré et plans;
- Exécution des travaux d'assainissement du sol;
- Le cas échéant, monitoring de la pollution résiduelle et post-gestion.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.5 de 11



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

Spécifiquement au projet, une description détaillée des travaux d'assainissement du sol est reprise dans le rapport de l'EAAS.

2.2 Identification et adresse du chantier

Voir page de garde.

2.3 Parties concernées/Intervenants

Un aperçu des parties concernées est repris en annexe: la liste des personnes de contact correspond à la fiche de projet Achilles 3 complétée.

3 Documents relatifs à la remise du DIU

Le rapport de contrôle du DIU est repris en annexe.

Le CSR propose qu'une copie du DIU soit remise à chaque partie qui a en charge la conservation et la gestion de l'ensemble ou de parties du dossier technique ou environnemental.

Le CSR demande également confirmation de l'ajout des pièces mentionnées manquantes en annexe du DIU, afin de pouvoir compléter son dossier.

4 Les informations relatives aux éléments structurels et essentiels de l'ouvrage

Lors d'une phase antérieure, les installations aériennes ont été démantelées par le demandeur, à l'exception de:

- ~~Les îlots de pompes;~~
- ~~Les évènements des réservoirs ;~~
- ~~Autres :~~

BOFAS n'a reçu aucun DIU relatif à des travaux antérieurs de la part du demandeur.

D'autres démolitions du revêtement et démantèlement d'éléments locaux sont conformes à la description des travaux réalisés dans le rapport de l'EAAS.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.6 de 11



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

Une description des travaux réalisés dans le cadre du PA est reprise dans le rapport de l'EAAS, remis au demandeur et consultable auprès des autorités régionales compétentes. Si des éléments doivent encore être ajoutés (par ex., dans le cadre d'un monitoring en cours), ceux-ci seront indiqués dans le rapport de contrôle du DIU.

Les prescriptions techniques de l'exécution des travaux sont reprises du « Cahier de Charges pour la création d'un marché d'entrepreneurs pour l'exécution de travaux d'assainissement des sols au moyen de techniques d'assainissement de génie civil, in situ et innovantes » de BOFAS. Ce cahier des charges est également consultable sur le site web www.bofas.be.

5 Les informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés, notamment les conduits utilitaires incorporés

5.1 Conduits utilitaires et raccordements privés

La localisation des conduites d'utilité publique concorde avec les plans de localisation des impétrants. Les modifications suivantes de la situation existante ont été réalisées par les sociétés (cocher ce qui est d'application):


- Pas d'application;
- Raccordement privé d'égouttage mis en évidence dans la zone d'excavation (repris sur le plan as built en annexe).

Pour les données des sociétés d'utilité publique qui disposent de conduites à proximité du chantier, il faut toujours prendre contact avec les services de la ville ou de la commune. Pour les entrepreneurs qui sont intervenus lors de la réalisation de ces travaux, il est renvoyé à la fiche de projet Achilles 3 en annexe.

Les données concernant les raccordements privés sont reprises dans le rapport de l'EAAS si celles-ci sont connues lors des travaux d'excavation durant l'assainissement du sol. Ceci n'est pas un plan as built.

Nonobstant, la localisation de tous les conduits utilitaires et raccordements privés doit être contrôlée au droit des futures zones d'excavation au moyen de tranchées manuelles de reconnaissance ou autre méthode adapté. Les plans sont donnés à titre indicatif.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.7 de 11

	T8200_Formulaire: Dossier d'Intervention Ulterieure pour la demande BOF_SL_4541 à 5600 Philippeville
---	---

5.2 Localisation d'infrastructure In-Situ souterraine

Une description en indication sur figure de l'infrastructure In-Situ souterraine et les piézomètres de monitoring sont (*cocher ce qui est d'application*):

- Pas d'application;
- Repris dans le rapport de l'EAAS;
- Repris séparément en annexe (plan as built ou formulaire Txxxx Etat des lieux).

Nonobstant, la localisation de tous les conduits utilitaires et raccordements privés doit être contrôlée au droit des futures zones d'excavation au moyen de tranchées manuelles de reconnaissance ou autre méthode adapté. Les figures reprennent la zone où se trouvent de nouvelles conduites et sont donnés à titre indicatif.

5.3 Autres éléments cachés

Les éléments ou obstacles enterrés suivants ont également été mis en évidence et indiqués sur les plans (*cocher ce qui est d'application*):

- Pas d'application;
- Puits d'eau de pluie (portance limitée possible);
- Fosse septique (portance limitée possible);
- Une partie de l'encuvement bétonné de la citerne essence de 9.000 litres a été mis à jour lors de l'assainissement (repris sur le plan as built en annexe).

6 Les plans qui correspondent effectivement à la réalisation et la finition

Indépendamment des documents as built déjà mentionnés au chapitre 5 et indépendamment du rapport de l'EAAS, les figures suivantes sont jointes (*cocher ce qui est d'application*):

- Pas d'application;
- Plan as built des travaux routiers;
- (*Description*)

Date: 28/09/2009	Responsable Erik Goolaerts	Approuvé par: Kris Eggermont	Formulaire Version 1	T8200_FOR_DIU p.8 de 11
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------	----------------------------



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

7 Les éléments architecturaux, techniques et organisationnels qui concernent la réalisation, la maintenance et l'entretien de l'ouvrage

Pas d'application.

Vu la nature des travaux d'assainissement de sol réalisés et les réparations fonctionnelles après les travaux, il n'est attendu aucune modification au niveau de la maintenance ou de l'entretien.

8 Les informations pour les exécutants de travaux ultérieurs prévisibles, notamment la réparation, le remplacement ou le démontage d'installations ou d'éléments de construction

8.1 Conditions reprises dans les autorisations et rapports finaux

Dans l'approbation finale et le rapport d'évaluation finale, les limites d'utilisation suivantes sont imposées (cocher ce qui est d'application


- Aucunes;
- Pas encore reçues : le propriétaire ajoutera celles-ci dans le DIU;
- (Description)

Etude de sol: si une pollution résiduelle demeure par ex pour des raisons de stabilité ou du fait de la présence de constructions, celle-ci est toujours reprise dans le rapport de l'EAAS concernant les travaux d'assainissement du sol réalisés. Il est fait remarquer au demandeur l'existence d'une législation régionale pour les terrassements/déplacements de sol.

8.2 Informations spécifiques pour les exécutants

Avant d'entamer des travaux futurs à l'ouvrage, le coordinateur ou, à défaut, l'entrepreneur demandent que soient mises à leur disposition, les parties du DIU qui les concernent.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version: -	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.9 de 11

	T8200_Formulaire: Dossier d'Intervention Ulérieure pour la demande BOF_SL_4541 à 5600 Philippeville
---	--

Prière de reprendre, dans le cahier des charges, lors de travaux futurs chaque fois une clause en ce qui concerne les mesures de sécurité à mettre en œuvre sur base des analyses de risques à établir obligatoirement.

Il ne demeure sur place aucune protection individuelle ou collective après les travaux d'assainissement.

8.3 Comblement des puits et conduites

Après l'approbation finale des travaux, BOFAS peut faire combler, neutraliser, ou détruire les puits d'attente, les puits de pompage, les drains, les piézomètres,... si ceux-ci représentent un risque de blessure ou de dommage envers l'environnement.

Comme ces travaux seront réalisés par un seul entrepreneur, aucun CSP ni CSR ne sera désigné.

L'entrepreneur désigné pour cela:

- Disposera des données concernant l'infrastructure souterraine;
- Prendra contact à temps avec le demandeur ou son mandaté pour pouvoir réaliser les travaux;
- Sera informé lors du démarrage des travaux, par le demandeur ou son mandaté, des éventuels risques (par ex : exploitation sur le terrain);
- Prendra les mesures nécessaires pour clôturer et signaler la zone de travail;
- Ajouter les travaux exécutés sur le plan as built et transmettra celui-ci au demandeur ou son mandaté.

9 La justification pertinente des choix en ce qui concerne entre autres les modes d'exécution, les techniques, les matériaux ou les éléments architecturaux

Il est fait ici référence aux décisions, constatations et événements importants pour la conception du projet ou la réalisation de l'ouvrage et qui sont repris dans les rapports de réunions concernées et/ou dans le journal de coordination. Ceux-ci peuvent être demandés à BOFAS, si pertinents.

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.10 de 11



T8200_Formulaire:
Dossier d'Intervention Ulérieure
pour la demande BOF_SL_4541
à 5600 Philippeville

10 L'identification des matériaux utilisés

La description des matériaux utilisés est reprise dans le rapport de l'EAAS. Si des résultats d'essais à la plaque supplémentaires sont disponibles, ceux-ci sont repris en annexe à ce DIU.

11 Annexes

(cocher ce qui est d'application)

- Fiche de projet Achilles 3
- Plans as built: 1 (nombre, *si pas repris dans le rapport de l'EAAS*)
- Essais à la plaque: (nombre, *si pas repris dans le rapport de l'EAAS*)
- Formulaire Txxxx - Etat des lieux contradictoire de l'infrastructure d'assainissement
- Rapport de contrôle du DIU
- Formulaire T4902: Procès-verbal de remise des instruments de coordination
- (Description)

Date: 28/09/2009	Responsable	Approuvé par:	Formulaire	T8200_-FOR_DIU
Remplace la version: -	Erik Goolaerts	Kris Eggermont	Version 1	p.11 de 11

Achilles Fiche de projet 3 : PERSONNES DE CONTACT - N° DE DOSSIER 4541

Activité	Partie intervenante	Personne de contact	Rue - n°	Codé postal - Commune	CSM	Téléphonie	Fac	Email
Intervenants								
Maitre d'ouvrage - EP	Bofas	Sylvie Poesel	Avenue Jules Bordet 166 b1	1140 Bruxelles		02 788 29 23	02 788 29 99	sylvie.poesel@bofas.be
Maitre d'ouvrage - coordinateur BOFAS	Bofas	Erik Goolaerts	Avenue Jules Bordet 166 b1	1140 Bruxelles		02 788 29 37	02 788 29 99	erik.goolaerts@bofas.be
Responsable de la communication	Bofas	Chris Rogge	Avenue Jules Bordet 166 b1	1140 Bruxelles		02 788 29 01	02 788 29 99	chris.rogge@bofas.be
Maitre d'œuvre (MO) conception - GEOLYS	Bofas	Mathieu Lambert	Rue des champs-Elysées, 4	5590 Ciney		083 67 84 24	083 67 84 25	mathieu.lambert@geols.be
Expert agréé en assainissement du sol								
MO exécution - EP	Ecosol	Dominik Smeers	Industrielaan 102-104	3730 Hoeselt		089 61 37 58	089 75 37 59	dominik@ecosol.be
Responsable EP sur le chantier								
MO controle de l'exécution - Expert	GEOLYS	Mathieu Lambert	Rue des champs-Elysées, 4	5590 Ciney		083 67 84 24	083 67 84 25	mathieu.lambert@geols.be
accès en assainissement du sol - BE								
Coordinateur sécurité projet - CS	Sécond	Nicolas Deneffe	Rue de l'abbaye, 3	5336 Courrière		083 40 00 17		n.deneffe@second.be
Coordinateur sécurité réalisation - CS	Bofas	Sylvie Poesel	Avenue Jules Bordet 166 b1	1140 Bruxelles		02 788 29 23	02 788 29 99	sylvie.poesel@bofas.be
Organisme certificateur	Vincoffe	Daniëlla Seters	Jan Olfersstraat 35	1800 Vilvoorde		02 674 58 36	02 674 59 59	setters@vincoffe.be
Propriétaires/Utilisateurs/Voiesins								
Utilisateur								
Propriétaire			5600 Philippesville					
Voisin 1								
Voisin 2								
Services publics								
Autorité de contrôle	SPW - OSD	Pierre Lizin	Avenue Prince de Liège 15	5100 Jambes		081 33 59 27	081 33 51 15	piere.lizin@spw.wallonie.be
Contrôle des lois sociales	Direction de Namur		Places des Célestines, 25	5000 Namur		081 73 02 01	081 73 86 57	ls.dumortier@namur.belgique.be
Contrôle du bien-être au travail	Direction de Namur-Luxembourg-Brabant Wallon		Chaussée de Liège 622	5100 Jambes		081 30 46 30	081 30 86 30	cec.namur@lrpib.be
Inspection sociale	Région Namur - Brabant wallon - Luxembourg (Namur)		Rue L. Namèche 16	5000 Namur		081 25 02 60	081 25 02 61	inspsoch@brabantwallon@minsoc.fed.be
CNAC			Rue Royale 132/4	1000 Bruxelles		02 552 05 00	02 552 05 05	cnac@cnac.be
Service technique - Commune	Philippeville	Marilyne Pieroux				071 66 00 66		marilyne.pieroux@commune-philippeville.be
Fonctionnaire technique	SPW - DPC - Direction de Namur-Luxembourg	Paul Van Damme	Avenue Reine Astrid 39	5000 Namur		081 71 53 17	081 71 53 33	namur.doc.damme@spw.wallonie.be
Condités d'utilité publique								
Electricité/ gaz	OPES	Imbricants AVE	Rue André Faber 14	6900 Aye		084 24 54 82	084 24 54 84	imbricants.ave@opes.be
Waterphone / Bellacom	BELGACOM	Van Hove Wim	Rue Marie Henriette 80	5000 Namur		0800 20 037	0800 21 037	plannetquest@belgacom.be
Eau	AIEC		Rue des Scieurs 20	5361 SCY		083 61 12 05	083 61 19 79	info@eauxducongoz.be
Sous-traitants	VIVAQUA	services protection	84 de l'Impératrice 17-19	1000 Bruxelles		02 274 09 43	02 274 09 43	installing@vivaqua.be
Electricité	Ecosol nv	Dominik Smeers	Industrielaan 102-104	3730 Hoeselt		0473/66 55 60	089/61 37 58	dominik@ecosol.be
terrassement								
Nettoyer réservoir								
Pompage								
Traitement des eaux								
Sous-traitants (bas de travaux sur le site)								
Géométrie & Expertise	IMMO Expert		Voie de l'Air Pur 188/B01	4092 Chaudfontaine		041380 02 16	071 25 60 41	matthieu.bejilmin@ecolentes-demes.be
Centre de traitement du sol	Ecolentes	Benjamin Matzner	Avenue Jean Meuzoz 3c	6041 Gosseries		0477 78 13 08		
Destruction réservoirs								
Traitement déchets industriels (eaux de lavage)								

Cette liste est reprise dans le journal de coordination qui sera complété lorsque des parties complémentaires viennent s'impliquer dans la réalisation de la construction. Pour plus de détails concernant les responsables des entrepreneurs principaux et des sous-traitants, nous renvoyons à la charte SSE.

LEGENDE

- Habitation
- Muret de l'encroisement de la chienne
- Démolition revêtement asphalté
- Placement de terres arables
- Égout privé d'eau usagée

Essais à la plaque

LEGENDE

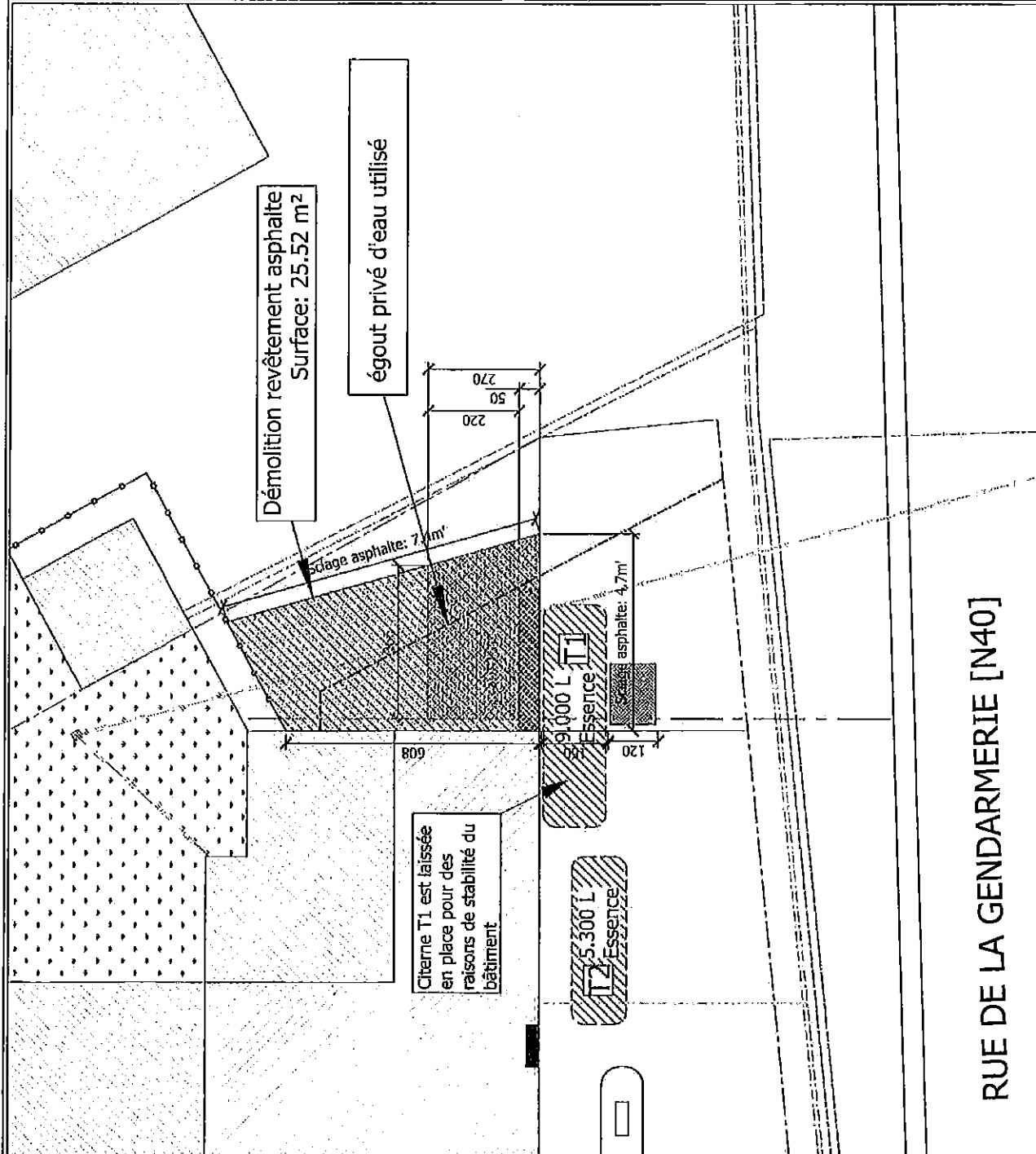
- ELECTRICITÉ HAUTE TENSION
- ELECTRICITÉ MOYENNE TENSION
- ELECTRICITÉ BASSE TENSION
- GAS
- CAVALISATION D'EAU
- Télécomm. (BELGACOM)
- ÉGOUT (Privé)
- ÉGOUT (Public)
- CÂBLES AÉRIENS




BOFAS
 Jules Bordeleban 166 b1 - 1140 BRUSSEL
BOF SL 4541 PHILIPPEVILLE
 Rue de la Gendarmerie 3, 5600 Philippeville

PLAN ASBUILD
 REVETEMENT & TERRASSEMENT

ECOSOL NV
 INDUSTRIELAAN 102-104
 B - 3730 HOESELT
 TEL: 089 - 61 37 58
 FAX: 089 - 81 20 16
 email: dominik@ecosol.be



RUE DE LA GENDARMERIE [N40]

	T8200_Formulaire: Rapport de contrôle du DIU pour la demande BOF_SL_4541 à 5600 Philippeville
---	--

Annexe: Rapport de contrôle du dossier d'intervention ultérieure

Les pièces suivantes sont manquantes au moment de ce contrôle et doivent encore être ajoutés au DIU des que disponibles:

Chapitre	Description	Réception

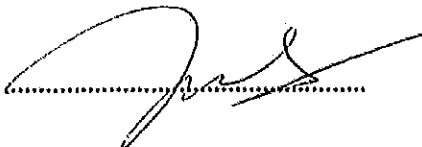
Autres remarques (cocher ce qui est d'application

- Le CSR propose qu'une copie du DIU soit remise à chaque partie qui a en charge la conservation et la gestion du dossier technique ou environnemental;
- Le CSR demande également confirmation de l'ajout des pièces mentionnées manquantes en annexe du DIU, afin de pouvoir compléter son dossier;
- (Description)


Ce dossier d'intervention ultérieure a été contrôlé par S. POSEL, coordinateur réalisation, et approuvé par le maître d'ouvrage dans le procès-verbal de remise des instruments de coordination.

Etabli à Evere: ..21...2/2015

Pour le coordinateur réalisation,

Signature: 

Date: 28/09/2009	Responsable Erik Goolaerts	Approuvé par: Kris Eggermont	Formulaire Version 1	T8200_-FOR_Rapport contrôle DIU p.1 de 1
---------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------	---

	T4902_Formulaire: Procès-verbal de remise des instruments de coordination
---	--


Remise du dossier BOF SL 4544 à Philippeville

Identification du maître de l'ouvrage : BOFAS asbl
 Adresse + numéro : avenue Jules Bordet 166 b1
 Commune : 1140 Bruxelles

Le dossier comprenant le plan de sécurité et de santé, le journal de coordination et le dossier d'intervention ultérieure a été établi et adapté par le coordinateur-projet Mr/Mme DENEFFE Nicolas, employé du CSP Geolys spf, et est remis par la présente au représentant du maître d'ouvrage. La mission du coordinateur-projet prend fin par la remise de ces documents.


Pour réception :
 Nom : Mr/Mme Sylvie POSEL
 Fonction : BOFAS, chef de projets
 Date : 21.06.2008

(reprendre dans le JC)

Signature : 

Avant le début des travaux, le maître d'ouvrage a remis un exemplaire du plan de sécurité et de santé, du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure au coordinateur-réalisation désigné.

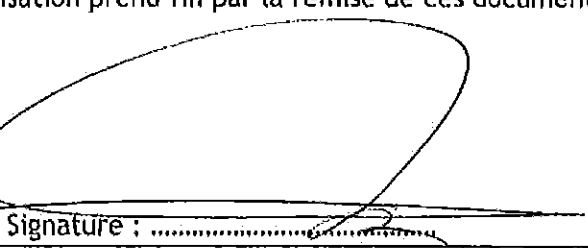
Pour réception :
 Nom : Mr/Mme Sylvie POSEL
 Fonction : coordinateur-réalisation
 Date : 21.06.2008

Signature : 

Le dossier comprenant le plan de sécurité et de santé actualisé, le journal de coordination et le dossier d'intervention ultérieure est remis par la présente au représentant du maître d'ouvrage. La mission du coordinateur-réalisation prend fin par la remise de ces documents.

Pour réception :
 Nom : Mr/Mme E. GOOLAERTS
 Fonction : BOFAS, Chf. C&E
 Date : 12/2/2008

(reprendre dans le DIU)

Signature : 

Date: 22/05/2009	Responsable	Approuvé par:	Procédure	T4902_FOR_PV_de_transfert_instruments-coordination
Remplace la version:	Erik Goolaerts	Chris Hoste	Version 1	p. 1/1

